

PERSONNE QUI DEMANDE L'ATTESTATION DE L'ÉTAT

Nom :	Adresse :	Téléphone :
-------	-----------	-------------

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVALUATEUR

Nom de l'entreprise :	N° de licence de concessionnaire :
Adresse :	Téléphone :

DESCRIPTION

Veillez préciser l'article à évaluer (automobile, camion, motocyclette, VTT, motoneige, remorque...) :

Année :	Marque :	Modèle :	N° de plaque :
NIV :		Relevé de l'odomètre :	
Date de la dernière inspection :		N° de la vignette d'inspection :	
Description des dommages importants :			
<p>Remarque : Parmi les dommages importants peuvent figurer des dommages considérables à la carrosserie ou aux vitres, des dommages considérables à l'intérieur ou des défaillances mécaniques graves. L'usure normale associée à l'âge et à un kilométrage raisonnable, par exemple, pour ce qui est de l'échappement, du refroidissement, de la batterie, du joint de culasse, des bagues, des pompes, des joints d'étanchéité, de la peinture, des pneus, des freins, de la suspension et d'autres éléments d'usure normale ne peut constituer de lourds dommages.</p>			
Valeur déterminée en dollars :	La valeur déterminée d'un véhicule ne constitue pas la valeur de reprise, mais représente la valeur que peut s'attendre à recevoir une personne lors d'une transaction de vente entre un acheteur et un vendeur consentants.		

ATTESTATION

REMARQUE : QUICONQUE FOURNIT EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE DES RENSEIGNEMENTS FAUX OU TROMPEURS DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE PEINE CONFORMÉMENT À LA LOI. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS ACCEPTÉES

Alinéa 30(1)a) de la *Loi sur l'administration du revenu* : Commet une infraction quiconque fait une fausse déclaration dans une formule ou une déclaration prévue en vertu de la présente loi, d'une loi fiscale ou d'un règlement établi en application de la présente loi ou d'une loi fiscale.

Paragraphe 56(6) de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* : Lorsqu'une loi crée une infraction punissable à titre d'infraction de la classe F, le juge doit imposer une amende d'au moins 240 \$ et d'au plus 10 200 \$.

Je, _____ (nom en caractères d'imprimerie), déclare avoir rempli la présente attestation de l'état après avoir examiné personnellement l'article décrit ci-dessus. Je certifie que la valeur déterminée du véhicule est inférieure à la moyenne en raison d'avoir subi des dommages importants et que tous les renseignements fournis dans toutes les parties de la présente attestation de l'état sont véridiques et exacts.

 Signature de l'évaluateur

 Date de l'évaluation

L'attestation de l'état doit être remplie dans les 14 jours suivant l'immatriculation.

Les renseignements personnels que contient la présente demande de remboursement sont recueillis en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*, et seront utilisés dans le but de déterminer l'admissibilité à un remboursement de la taxe provinciale sur les véhicules ou la taxe sur les biens personnels désignés. Si vous avez des questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements, communiquez avec le gestionnaire, Administration de l'impôt, Finances et Conseil du Trésor, C. P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5. Téléphone : 1-800-669-7070 ou courriel wwwfin@gnb.ca.